# Le *Pays de Sources et Vallées* crée un espace-test pour lancer des maraîchers

Pour relancer la dynamique d'installation, les filières maraichage et fruits rouges et répondre à la demande, le Pays de Sources et Vallées aménage actuellement un espace-test agricole en partenariat avec la commune de **Pontoise-les-Noyon (25 min. de Compiègne et 55 min. de la région parisienne)**.

## L'*Espace-Test de Sources et Vallées* en quelques mots…

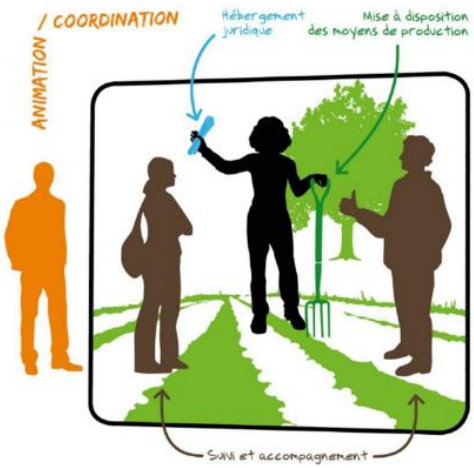


Un espace-test agricole c'est d'abord un **terrain et du matériel mis à disposition** d'un porteur de projet contre un loyer modeste afin qu'il puisse **tester son activité de maraichage en conditions réelles** et sans investir, avant de s'installer définitivement.

L'espace-test lui offre également un **cadre légal d'exercice d'activité sans qu'il ait besoin de créer son entreprise** : son activité est hébergée par la couveuse d'entreprises agricoles *A petits pas* durant toute la période de test (**1 à 3 ans**). Il bénéficie d'un accompagnement juridique, fiscal et financier pour l'élaboration de son projet et d'autres avantages liés au contrat CAPE.

**Pour se former et préparer la création de son entreprise, le porteur de projet est également accompagné** par les partenaires du projet qui lui apportent leur expertise : techniques de production maraîchère, stratégie commerciale, démarches administratives et déclarations PAC, gestion comptable et demandes de subvention, veille foncière, projet d'installation, …

**Les partenaires de l'espace-test de Sources & Vallées :**

**Phase test** → **Projet d'installation** → **Installation**

**À Petits PAS**
Couveuse d'entreprise régionale dans le domaine agricole
**Accompagnement à l'entreprenariat** du porteur de projet

**BIO en Hauts-de-France**
Association de développement de l'agriculture biologique
**Accompagnement technique du porteur de projet sur le maraîchage bio et les fruits rouges**

**Lycée Horticole de Ribécourt**
Forme des lycéens et adultes au maraîchage bio et à la production de fruits rouges
**Appui technique et matériel**

**Agricultures & Territoires** – Chambre d'agriculture Oise
Pour les candidats à l'installation **issus du milieu agricole**

**Initiatives Paysannes** – Territoires Hauts-de-France
Pour les candidats à l'installation **non issus du milieu agricole**

**PAIT – S'installer et transmettre en agriculture**
Point d'entrée des porteurs de projets qui souhaitent s'installer en agriculture
**Accompagnera le porteur de projet dans sont projet d'installation (définitive à la sortie du test)**

**Safer**
**Achat et gestion de biens agricoles**

**Terre de liens**
Association de facilitation de l'installation agricole par l'accès au foncier
**Aidera à trouver du foncier avec le PSV et à la rédaction du bail**

France Nation Verte – Agir · Mobiliser · Accélérer
France Relance
Programme national pour l'alimentation – Notre modèle a de l'avenir
Préfet de la Région Hauts-de-France – Liberté · Égalité · Fraternité
Pays Noyonnais – Cœur de Picardie
Communauté de communes Pays des Sources
Deux Vallées – Communauté de Communes
BEG Ingénierie

Le porteur de projet peut ainsi **perfectionner son projet professionnel dans des conditions optimales et sécurisées** dans la mesure où l'investissement est très limité et le porteur de projet a le droit à l'erreur, il peut modifier voire même renoncer à son projet si l'essai n'est pas concluant.

L'*Espace-Test de Sources et Vallées* est en cours d'aménagement et pourra accueillir **2 premiers maraichers à compter de novembre 2025**.

Il sera spécialisé dans le **maraichage BIO et la production de fruits rouges**, la culture historique et identitaire de notre territoire**.**

**Vous êtes intéressés ? Prenez vite contact avec :**

Clara LEFEBVRE, Chargée de développement du Projet Alimentaire Territorial du Pays de Sources & Vallées

Tél : 06 88 07 20 71 - E-mail : clara.lefebvre@sourcesetvallees.fr

# Foire Aux Questions

Qu'est-ce qu'un espace-test agricole ? ..... 3
Pourquoi créer un espace-test ? ..... 3
Qui est en charge de l'Espace-Test de Sources et Vallées ? ..... 4
Comment est financé le dispositif ? ..... 4
Où se situe l'Espace-Test de Sources et Vallées ? ..... 4
Quand les porteurs de projet pourront-ils bénéficier de ce dispositif ? ..... 4
En quoi consiste le contrat CAPE ? ..... 5
Quel équipement est mis à disposition ? ..... 5
Quelles structures accompagneront les porteurs de projets ? ..... 5
Qui peut en bénéficier ? ..... 6
Comment candidater ? ..... 6

*Espace-test maraicher de Sources et Vallées :*

# Foire Aux Questions

## Qu'est-ce qu'un espace-test agricole ?

Un espace-test agricole c'est **un tremplin pour les porteurs de projets** qui souhaitent s'installer en agriculture dans des conditions optimales.

Un **terrain et du matériel** sont mis à disposition du porteur de projet. Ainsi, celui-ci peut expérimenter, se former et perfectionner son projet professionnel (culture, élevage, maraichage, etc.) en conditions réelles.
L'Espace-Test de Sources et Vallées est spécialisé dans le **maraîchage et la production de fruits rouges en agriculture biologique.** Il est **tout équipé** pour ce type de production et en capacité d'accueillir **deux porteurs de projet.**

L'espace test agricole c'est aussi un **cadre légal d'exercice d'activité** : le porteur de projet est accompagné par une couveuse d'entreprise durant sa période de test (**1 à 3 ans**). Ce contrat lui apporte un hébergement juridique, fiscal et financier et lui offre ainsi la garantie du **droit à l'erreur** et à la **réversibilité.**

L'espace-test lui offre un **cadre légal d'exercice d'activité sans qu'il ait besoin de créer son entreprise** : son activité est hébergée par une couveuse d'entreprises agricoles (*A Petits Pas*) au travers d'un **contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE)** durant toute la période de test (**1 à 3 ans**). Il bénéficie d'un **accompagnement juridique, fiscal et financier** pour l'élaboration de son projet.

## Pourquoi créer un espace-test ?

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour **développer les circuits alimentaires de proximité** portés par le Pays de Sources et Vallées, **encourager l'installation** agricole et **soutenir les filières maraîchères, fruits rouges et le BIO** afin de répondre à la demande locale et fournir, à terme, la restauration collective.

## Qui est en charge de l'Espace-Test de Sources et Vallées ?

**Le projet d'espace-test agricole est initié et coordonné par le Pays de Sources et Vallées** (association composée des Communautés de Communes du Pays Noyonnais, du Pays des Sources et des Deux Vallées) en partenariat avec la **commune de Pontoise-les-Noyon**, propriétaire du foncier mis à disposition.
La Chargée de développement du Projet Alimentaire Territorial (PAT) assure l'animation de l'espace-test et l'accompagnement des porteurs de projet avec les partenaires.

## Comment est financé le dispositif ?

L'Espace-Test de Sources et Vallées bénéficie du soutien financier de :

- **Le « Plan de relance »** via la DRAAF des Hauts-de-France
- **Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt** via la DRAAF
- **Les 3 Communautés de Communes** qui compose le Pays **(CCPN, CC2V, CCPS)**
- **Fonds de compensation collective agricole** alloué au projet par le Groupe BEG suite à la décision de la CDPENAF

## Où se situe l'Espace-Test de Sources et Vallées ?

*L'Espace-Test de Sources et Vallées* se situe sur la commune de **Pontoise-les-Noyon.**

Située dans le nord de l'Oise, celle-ci est traversée par l'axe principal Soissons-Noyon. Elle se trouve à **10 min de Noyon, 25 min de Compiègne** et **55 min de la région parisienne**.
Cet emplacement stratégique permet au porteur de projet d'avoir toutes les commodités et surtout des **consommateurs des villes voisines** (Compiègne, Senlis, Chantilly, Amiens, région parisienne,…) tout en bénéficiant des atouts de la campagne, notamment un **accès au foncier plus facile et abordable**.

## Quand les porteurs de projet pourront-ils bénéficier de ce dispositif ?

L'Espace-Test de Sources et Vallées pourra accueillir 2 maraichers en simultané **dès novembre 2025.**
Les inscriptions pour candidater à ce dispositif sont ouvertes dès à présent.

## En quoi consiste le contrat CAPE ?

Le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) permet de **tester la viabilité économique d'un projet de création ou de reprise d'entreprise** en bénéficiant de l'aide d'une structure accompagnatrice (la couveuse d'entreprises agricoles *A Petit Pas*).

**Le contrat CAPE n'est pas un contrat de travail**, mais il offre une protection sociale. Il permet de bénéficier du numéro de SIRET d'une couveuse tout en **conservant son ancien statut.** Par exemple, on peut continuer à toucher son allocation chômage durant la période de test.

Le contrat CAPE est valable **un an** et **renouvelable deux fois.** La souplesse de ce contrat permet de **limiter la prise de risque**. En effet, en travaillant en conditions réelles, le porteur de projet peut évaluer son projet et sa capacité à le mener, lui permettant ainsi de l'ajuster avant une installation définitive. Il disposera alors déjà d'un réseau de fournisseurs et partenaires mais aussi d'une clientèle.

## Quel équipement est mis à disposition ?

Tout est prévu pour que le testeur puisse **expérimenter son projet en conditions réelles.**

Chaque porteur de projet bénéficiera :

- D'une **parcelle agricole** de 4500 m² avec accès à l'eau (forage)
- D'une **serre bi-tunnel** de 500 m² équipée de systèmes d'irrigation goutte-à-goutte et d'aspersion
- De haies de fruits rouges diversifiés.

Le terrain est actuellement **en conversion BIO (C1).**

Les maraichers bénéficieront également d'un **équipement agricole complet** (tracteur, motoculteur, herse rotative…), d'un **hangar** de stockage du matériel, d'une salle de pause, d'un bâtiment pour stocker et conserver au frais les fruits et légumes produits et un **espace de vente équipés de casiers automatiques** donnant sur la rue principale, l'axe Noyon-Soissons sur lequel circulent chaque jour plus de 5 000 véhicules.

## Quelles structures accompagneront les porteurs de projets ?

Ce dispositif permet au porteur de projet de bénéficier d'un **accompagnement complet et personnalisé :**

- **La couveuse d'entreprises agricoles « *A Petits Pas* »** l'accompagne sur les aspects juridiques, économiques, organisationnels, la gestion, la communication, la relation client, mais aussi l'équilibre personnel,...
- **Le lycée horticole de Ribécourt** lui apporte une aide technique de proximité, des conseils notamment sur l'utilisation du matériel
- **Le Point Accueil Installation Transmission (PAIT)** composé de la **Chambre d'agriculture** et **d'Initiatives Paysannes** l'accompagne dans la formalisation du projet d'installation

- **L'association *Bio en Hauts-de-France*** propose une aide technique sur la production en maraichage biologique et sur la mise en réseau
- **La SAFER** l'accompagne dans la recherche de foncier
- **Terre de liens** l'accompagne dans la recherche de foncier
- **La commune de Pontoise-les-Noyon** lui apporte une présence sur place et un soutien au quotidien

## Qui peut en bénéficier ?

Le dispositif est ouvert à tous (même si l'on n'est pas issu de formation agricole) à condition d'avoir au moins **une expérience en maraîchage** et **un projet d'installation/reprise d'une exploitation ou de diversification/conversion**. Le porteur de projet peut sortir d'études (agricoles), être en reconversion professionnelle, ou encore être déjà installé mais souhaiter se diversifier ou produire en BIO.

Même si le porteur de projet sera accompagné durant la période de test, il devra tout de même être **autonome** et **gérer son activité.** Il sera amené à **échanger régulièrement avec un autre porteur de projet** pour l'organisation liée au partage de matériel et des espaces communs, **voire à travailler ponctuellement avec lui** (entre-aide, échange d'expériences, expérimentations, mutualisation,…).

## Comment candidater ?

Une **réunion d'information sera organisée prochainement** afin de présenter ce dispositif plus en détails, de préciser les critères de sélection, les modalités de sélection des candidats, de mise à disposition du foncier et du matériel, et répondre aux différentes questions.

**Vous êtes intéressés ? Prenez vite contact avec :**

Clara LEFEBVRE, Chargée de développement du Projet Alimentaire Territorial du Pays de Sources & Vallées

Tél : 06 88 07 20 71 - E-mail : clara.lefebvre@sourcesetvallees.fr